

# LE TRAIT-D'UNION

SYNERGIE-OFFICIERS

SYNERGIE  
OFFICIERS

# VII<sup>e</sup>

Congrès de  
SYNERGIE-OFFICIERS



LYON

11-12-13 octobre 2016





SOMMAIRE

le trait d'union n°214



N° 214 - 3<sup>ème</sup> Trimestre 2016

Revue trimestrielle d'information  
du Syndicat Synergie-Officiers

Affilié à la CGC par le canal exclusif  
de l'Union Fédérale des Cadres des  
Fonctions Publiques (CFE-CGC)

Publication inscrite  
à la commission paritaire de presse  
sous le n° CPPAP : 1018 5 05864  
Valable jusqu'au 31 octobre 2018

**Synergie-Officiers**  
2 bis, Quai de la Mégisserie - 75001 Paris  
Tél. : 01 40 13 02 85 Fax : 01 40 28 47 73  
bureau.national@synergie-officiers.com

**Abonnement**  
Un an, 4 numéros : 10 €  
Contacter le Secrétariat au 01 40 13 02 85

**Directeur de la publication**  
Patrice RIBEIRO

**Rédacteur en chef**  
Alain ROMANET

**Rédaction**  
Béregère MAGUET, Gaele JAMES,  
Isabelle TROUSLARD,  
Frédéric BISANCON, Benoit EBEL et les  
membres de la section des retraités

**Maquette et réalisation**  
Editions Crépin-Leblond  
14 rue du Patronage Laique  
52902 Chaumont  
Tél. : 03 25 03 87 48 Fax : 03 25 03 87 40

3 OUVERTURE DU VII<sup>e</sup> CONGRÈS

DE SYNERGIE-OFFICIERS

4 MOTION FINALE

10 DISCOURS DE CLÔTURE

DE PATRICE RIBEIRO, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

16 ÉLECTION DU NOUVEAU BUREAU NATIONAL

DE SYNERGIE-OFFICIERS

18 PRÉSENTATION DU CADEAU DU CONGRÈS

20 VOS REPRÉSENTANTS



# OUVERTURE DU VII<sup>e</sup> CONGRÈS DE SYNERGIE- OFFICIERS

LE 11 NOVEMBRE 2016 s'est  
ouvert le 7<sup>e</sup> congrès de  
SYNERGIE-OFFICIERS, à LYON,  
en présence de Monsieur  
Alain SECHERESSE, adjoint au  
maire de la ville, en charge  
de la sécurité, qui nous a  
réservé un accueil des plus  
chaleureux, et d'une centaine  
de nos délégués.



# MOTION FINALE

## SYNERGIE-OFFICIERS :



- Réaffirme son engagement à poursuivre l'œuvre d'exhaussement des Officiers de la Police nationale dans l'esprit des valeurs fondatrices de Synergie-Officiers et la cohérence de son projet depuis sa création.
- Érige au centre de ses préoccupations le positionnement de l'Officier de la Police nationale au sein de la fonction publique tout en défendant farouchement son appartenance au statut spécial, par sa valorisation et son épanouissement.
- Se félicite de la signature du protocole du 11 avril 2016 dont il revendique les avancées qui s'inscrivent dans sa politique de valorisation des Officiers.
- S'enorgueillit d'avoir été à l'origine de la rédaction de ce protocole et d'avoir permis ainsi aux Officiers de se positionner en catégorie A-TYPE de la fonction publique dans des fonctions enfin reconnues de commandement, de conception et de direction.

- Se réjouit :
  - > de l'exhaussement indiciaire de tous les Officiers à compter de 2017,
  - > du passage automatique à l'appellation de capitaine 4 ans après la titularisation,
  - > de la fin de la sédentarisation des lieutenants et capitaines dans la zone de défense, les alignant ainsi sur le statut des commissaires de police.
  - > de la création d'un GRAF en parallèle des emplois fonctionnels (1800 pour l'ensemble du corps au total en 2022),
  - > de la création d'un échelon spécial Hors Echelle A pour les emplois fonctionnels et le GRAF,
  - > du maintien des recrutements d'Officiers à 70 jusqu'en 2020, garantie d'un meilleur positionnement structurel, fonctionnel et hiérarchique,
  - > de l'inscription d'un objectif de physiologie du corps fixé à 40-40-20 (40 % de 1er grade, 40 % de 2e grade et 20 % d'EF et GRAF),
  - > de l'augmentation de l'IRP des chefs de service à 1 080 euros, en parité avec celle de leurs homologues commissaires de premier grade.

- Affirme que le protocole est un tremplin pour l'avenir en termes de déflation du corps, de positionnement des Officiers et de perspectives de carrière.



### SYNERGIE-OFFICIERS REVENDIQUE :

- Des appellations et un galonnage valorisants à la hauteur de l'exhaussement du corps des Officiers acté par le protocole. SYNERGIE-OFFICIERS affirme que les galonnages de 5 barrettes panachées pour les GRAF et 5 barrettes pleines pour les emplois fonctionnels sont cohérents eu égard aux responsabilités et positionnements des Officiers.
- Le dé-contingentement de l'indice sommital spécial des GRAF et des EF, avec une banalisation de ces échelons.
- Une augmentation immédiate du ratio d'avancement au grade de commandant afin d'atteindre l'objectif fixé par le protocole, à savoir une répartition des grades à 40-40-20 : 40 % de lieutenant-capitaine, 40 % de commandant et 20 % d'EF et GRAF.
- Le passage de ce sommital au HEB bis (hors échelle B bis).

- L'augmentation significative de la part R de base de l'IRP pour tous les grades (capitaines, commandants, EF et GRAF) sur les mêmes bases et selon les mêmes proportions que l'actuel corps des commissaires, avec un alignement en fonction des indices.

- L'obtention pour tous les commandants à l'emploi fonctionnel et les commandants GRAF, de l'IRP des commissaires de police et l'alignement de l'IRP des chefs de service sur celle des commissaires divisionnaires avec les mêmes principes de modulations.

- Le transfert immédiat des postes des commissaires de police inoccupés et durablement vacants au bénéfice des Officiers.

- Dans la suite logique du nouveau protocole corps et carrières, la création d'un grand Corps de cadres du lieutenant à commissaire général recruté à Master 2, ayant vocation à assurer le commandement opérationnel des formations de la Police nationale puis, au cours de leur déroulement de carrière, à assumer des responsabilités de conception et de direction.

- La suppression du concours externe de commissaire de Police pour que les plus hauts gradés actifs de la Police nationale bénéficient et fassent bénéficier aux autres actifs de leurs connaissances universitaires, mais également de leurs acquis professionnels, de leur expertise et leur savoir-faire.





- La possibilité accrue d'effectuer une mobilité dans d'autres corps de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière).
- Une formation initiale renouvelée correspondant aux responsabilités désormais exercées par les Officiers, sur un même site de formation que les commissaires de Police, avec des modules communs pour les matières générales qui transcendent les spécificités de chaque corps. Une formation continue en adéquation avec l'évolution des missions dévolues aux cadres, qui intègre la validation des acquis professionnels par équivalences.
- La poursuite de la déflation pour atteindre l'objectif de 6 000 Officiers.
- Une nomenclature valorisante et retravaillée pour les Officiers pour tenir compte des effets du protocole, et donc des évolutions

statutaires et fonctionnelles de l'ensemble des corps des forces de la Sécurité intérieure.

- Une nomenclature unique pour les majors, majors RULP, le corps de commandement et le corps de conception et de direction pour mettre fin aux chevauchements de missions, aux doublons de responsabilités et aux dysfonctionnements par la mise en place d'une chaîne hiérarchique enfin cohérente.
- Un plan quinquennal de recrutement massif de gardiens de la paix afin de renforcer les services de renseignement, d'investigation et d'ordre public.
- La stricte parité de grade avec les Officiers de la Gendarmerie nationale ainsi qu'une harmonisation du traitement social, indiciaire et indemnitaire intégrant la notion de "reste à vivre".



- La mise en place d'un Compte Épargne Temps Retraite, de mesures de dégageant des cadres ainsi que d'une cellule de reconversion.
- Une véritable politique de fidélisation en zone difficile (ASA, prime de fidélisation versée dès la 3e année, avancement, logement, crèches, prêts immobiliers garantis par le ministère de l'Intérieur).
- Une véritable politique sociale.

- Une augmentation du quota des promotions dans les ordres nationaux pour la Police nationale au sein du ministère de l'Intérieur.
- Un quota des promotions dans les ordres nationaux équivalent à celui dont bénéficient les Officiers de la Gendarmerie nationale et le corps de conception et de direction.



## SYNERGIE-OFFICIERS :

- Réaffirme que l'action de la Police est inutile si la justice ne passe pas, si toute la chaîne judiciaire et pénale n'est pas responsabilisée et pénétrée de la culture du devoir civique.
- Souhaite qu'une réelle politique de constructions d'établissements pénitentiaires soit entreprise afin que les magistrats puissent incarcérer aussi souvent que nécessaire, sans

avoir à tenir compte de l'éventuelle saturation des prisons.

- Demande la poursuite des suppressions de toutes les "charges indues" encore assumées par la Police et la Gendarmerie.
- Réclame une harmonisation des missions de la Police et de la Gendarmerie nationales en combinant mutualisation des moyens et complémentarité des pôles d'excellence.
- Exige qu'une plainte soit systématiquement déposée de la part du ministre de l'Intérieur, à chaque fois que les policiers sont agressés, outragés, injuriés ou diffamés dans l'exercice de leurs fonctions.
- Exige l'anonymisation de tous les actes administratifs et judiciaires pour assurer une meilleure protection des policiers.
- Revendique la création d'une filière sécurité regroupant tous les acteurs concernés : police, gendarmerie, douane, polices municipales, pénitentiaire, sécurité privée.





SYNERGIE-OFFICIERS proclame sa foi dans l'exigence de la loi et de l'ordre, socle du pacte républicain, et réaffirme sa conviction dans son légitime combat pour un service public efficient, restituant la sécurité à nos concitoyens.

SYNERGIE-OFFICIERS demande une réflexion globale sur un système judiciaire désormais bancal et hybride afin de faire émerger une procédure efficiente et moderne, soucieuse d'un équilibre entre droits de la défense, droits des victimes et nécessité de l'enquête.

- Exige la mise en place d'une véritable politique du logement, indispensable corollaire de la mobilité et mesure incitative à la prise de responsabilités.

- Exprime son profond attachement au statut spécial qui régit les retraites des actifs de la Police nationale et exige son maintien au-delà des réformes à venir. Le métier de policier, très singulier, engage le fonctionnaire au service de la Nation et bien au-delà de sa vie administrative ; il est empreint d'une particulière difficulté, de plus en plus prégnante.

- Demande la prise en compte des périodes effectuées au titre de la réserve civile dans le calcul d'annuités et de pension.

- Demande l'abrogation de la loi entrée en vigueur au 1er janvier 2015 sur le cumul emploi/retraite extrêmement préjudiciable aux Officiers.

- Exige la prise en compte de la notion de la dangerosité dans le cadre de la revalorisation des pensions.

- Souligne que la dangerosité du métier et la surexposition du policier aux risques physiques et psychosociaux exigent une meilleure prise en compte et un accompagnement social renforcé.



SYNERGIE-OFFICIERS demande une réécriture des règles d'engagement de l'arme pour sécuriser les fonctionnaires, leur donner un cadre juridique similaire à celui des gendarmes et leur permettre d'utiliser leur arme en cas de nécessité, sans avoir à réfléchir à une situation de légitime défense.

**Adoptée le 12 octobre 2016 à Lyon**  
**Par le VIIe Congrès de Synergie-Officiers**



*Thibaut de Montbrial, avocat au barreau de Paris, spécialiste de la **légitime défense**, a animé un débat avec les congressistes. Cet échange, particulièrement riche, a permis à nos représentants d'envisager cette problématique sous un aspect très juridique et très pointu.*



# DISCOURS DE CLÔTURE

## de Patrice Ribeiro, Secrétaire Général

LYON 13 OCTOBRE 2016



Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Préfets et Directeurs, chers collègues, chers amis.

Le 7e Congrès de Synergie-Officiers vient de s'achever après trois jours de travaux fructueux dans la liberté de penser et surtout de ne rien s'interdire. C'est cette permanence de

la réflexion, la participation et la continuité des chantiers initiés, l'émergence des idées, la richesse des échanges, qui édifient la structuration de la pensée syndicale.

Nos mandants ont renouvelé leur confiance à l'équipe que je dirige pour porter avec alacrité et enthousiasme notre projet.



Le sujet central de notre congrès consiste à continuer de tracer, par tous moyens, l'exhaussement des officiers de la Police Nationale, qui aboutira inéluctablement à la création d'un corps unique de cadres du lieutenant à l'inspecteur général. Ce projet constitue l'ADN de Synergie-Officiers.

Il s'inscrit dans la dynamique créée par Synergie-Officiers. Ce qui était considéré il y a encore peu comme une idée farfelue, émise lors de bouffées délirantes par l'équipe de Synergie-Officiers, s'impose désormais comme une évidence.

La première des victoires est celle sur l'esprit et je pense que nous l'avons gagnée.

Parce que la vie du ministère de l'Intérieur et de ses agents, force humaine pour paraphraser la Gendarmerie, relève de tout autre chose que d'un algorithme à des fins prédictives, c'est aux hommes et aux femmes de la Police nationale qu'il revient de penser l'avenir de notre institution, ses évolutions inéluctables, et d'envisager l'imprévisible.

Le miroir de la Gendarmerie, les niveaux réels de recrutement similaires des officiers et commissaires, le blocage de l'ascenseur social pour les

cadres officiers dont les compétences et les savoir-faire sont bridés... tous ces constats ont mené à la rénovation des parcours que nous avons matérialisée par le protocole du 11 avril.

Ce protocole n'a été rendu possible que par l'acharnement de Synergie-Officiers à exhausser le corps des officiers et à le structurer par les réformes de 2004 et surtout le protocole de 2007 qui les a définitivement ancrés comme un grand corps de cadres par une vision ambitieuse et prométhéenne.

La réforme que nous avons obtenue après d'âpres négociations tend à rendre plus juste et harmonieuse une hiérarchie policière qui n'est malheureusement pas encore toujours issue d'un creuset commun, mais dont la diversité des origines conjuguée aux similarités grandissantes des positionnements, des responsabilités et des espaces statutaires conduira inéluctablement vers un corps unique. C'est encore et toujours notre objectif. La continuation de notre politique par tout autre moyen.

À terme, pour SYNERGIE, il ne s'agit pas de juxtaposer deux corps existants mais bien d'en créer un nouveau qui concentre la quintessence des qualités requises pour exercer des fonctions de commandement, de direction et de conception. Une hiérarchie plus légitime et motivée permettra de rendre à nos concitoyens un service public de la sécurité plus efficient. C'est sous cet angle que nous avons abordé nos travaux : c'est dans ce double mouvement que réside l'esquisse du modèle à bâtir.

C'est par la progressivité que nous avançons vers notre objectif.

Adeptes de la poliorcétique, je me suis attelé à vous convaincre de la pertinence et de la cohérence du projet porté par Synergie-Officiers sur les bases des ambitions portées par Synergie-Officiers au fil du temps et de la feuille tracée que s'est basé le calque des négociations du protocole de 2016.

C'est pour cela que je crois profondément à la force du verbe lorsqu'il est pétri par la conviction.

Les avancées sont indéniables. Loin d'être indues, elles sont aussi la juste rétribution de l'investissement et de l'engagement au quotidien dans des conditions de plus en plus difficiles : crise migratoire, menace terroriste, manifestations contre la loi travail, violences urbaines quotidiennes... Vous avez su entendre nos revendications et les porter jusqu'à l'Élysée. Vous avez décidé de passer outre les objurgations des tenants de l'immobilisme et pris des mesures courageuses. Le 11 avril 2016 restera dans les annales comme une date majeure.

J'ai toujours considéré qu'il était vain, stérile et irresponsable de ferrailer sur des sujets connexes sans cohérence et de manière erratique.

L'action de Synergie-Officiers s'inscrit donc dans un schéma structuré, réfléchi, mûri, prémédité qui ne souffre aucun doute ni atermolement dans le but à atteindre, ni les moyens d'y parvenir. Aucune des décisions que nous avons prises depuis ces cinq dernières années n'échappe à cette logique.

C'est la pertinence de notre réflexion et de nos arguments qui a présidé à vous convaincre d'entamer un grand chantier pour la Police Nationale que vous avez matérialisé par votre courrier aux organisations syndicales du 8 avril 2015.

Cet acte fondateur a été compris immédiatement par tous ceux qui connaissent les enjeux de notre maison mais aussi et surtout par ceux qui ont un intérêt véral à ce que rien ne change pour maintenir le confort et la rentabilité de prébendes qui n'ont rien à envier aux charges de l'Ancien Régime. Les fermiers généraux ont leurs héritiers bien vivants au sein de notre administration, ceux-là mêmes qui s'ingénient à vous donner tort et à empeser la dynamique que vous avez courageusement impulsée.

Parce que les avancées obtenues n'auront pas de valeur ajoutée pour notre Administration si n'avancent pas en parallèle les travaux sur la déflation et la nomenclature, certains profitent de la fin de mandat pour s'affranchir de vos instructions à l'occasion de la noria des mouvements de préfets et de directeurs.

Que ce soit sur le transfert de postes commissaires non occupés aux officiers (44 rien qu'en sécurité publique), des appellations et du galonnage, certains pensent à tort entamer l'ensevelissement des officiers. Je me dois d'évoquer les offensives conjointes d'une organisation de ceux qui se prétendent hauts fonctionnaires et de la Gendarmerie sur la question des galons des officiers.

Nous revendiquons un galonnage à la hauteur des responsabilités exercées et de la concordance avec les autres acteurs de la sécurité : gendarmes, pompiers, douaniers...

Monsieur le Ministre, les officiers que je représente attendent de votre part une décision politique sans équivoque sur ces sujets.

SYNERGIE-OFFICIERS défendra encore et toujours un syndicalisme intransigeant et revendicatif, pragmatique, lucide et responsable.



La proximité de l'élection à la magistrature suprême présente toujours les mêmes symptômes : fébrilité, fièvre parfois, mais surtout mensonge et besoin obsessionnel de retourner sa veste.

SYNERGIE est libre, indépendant et apolitique et fera preuve d'une neutralité engagée au service des policiers. Nous préférons convoquer la vérité plutôt que de nous adonner à des commentaires apologétiques ou à des lynchages médiatiques.

Il ne souffre d'aucun contredit que des efforts en moyens humains et matériels ont été faits ces dernières années. De même, le protocole du 11 avril induit des conséquences budgétaires non négligeables.

Pour autant, l'heure n'est pas au repos.

Beaucoup reste à faire notamment en termes d'optimisation des ressources, d'articulation PN / GN, de mutualisations accrues, de coproduction de sécurité, de transfert de tâches indues... Il est nécessaire de recruter mais encore plus de sérier les missions.

Les nouveaux défis auxquels nous devons faire face ne doivent pas occulter la nécessité d'assurer la police du quotidien qui se paupérise lentement faute de moyens priorités. De même, la simplification de la procédure pénale toujours chronophage et source de nullités courtelinesques nuit gravement à l'efficacité de l'action policière. La désaffection croissante pour les services d'investi-

gation est la conséquence la plus éclatante de cette tendance grotesque à un formalisme boursofflé.

À ce qui constitue le socle des missions des policiers sont venues se superposer des crises conjoncturelles ayant vocation à devenir structurelles tant elles s'inscrivent désormais dans une perspective de durée et dont les effets ébranlent les fondements mêmes de notre société.

La crise migratoire et surtout la menace terroriste, qui gangrène des pans entiers du territoire, appellent un sursaut au plus haut niveau de l'État.

Nos moyens conventionnels, même abondés tels que depuis cinq ans, ne suffiront pas. Il faut une nouvelle LOPSI intégrant toute la chaîne pénale.

Nous sommes aussi partisans d'une approche de la menace terroriste adaptée à la guerre qui nous est menée et qu'on nous impose. La question de la gravité de l'acte est au centre de notre droit positif. En revanche, le traitement de l'intentionnalité et de la dangerosité des individus constitue des failles béantes. L'épouvantable affaire de Magnanville en témoigne. La République a déjà pris des mesures particulières avec les lois anti-anarchistes (notamment quant au prosélytisme) ou encore tout ce qui touche avec l'intelligence avec l'ennemi. Car c'est bien de cela dont il s'agit.

Enfin, de manière générale et récurrente, se pose la perte de sens de notre action due à l'insuffi-



sance patente de réponse pénale. La notion de co-production de sécurité est étrangère à une partie du monde judiciaire. L'action de la police n'a pas de sens si la justice ne passe pas.

Derrière le fétichisme de l'indépendance, trop de magistrats ont une vision éthérée de la chose et limitent leur rôle à "dire le droit" au mépris des conséquences dont ils ne se sentent jamais responsables. Certaines décisions ruinent sciemment des mois de travail de nos collègues et cela n'est plus acceptable.

Les messages envoyés dans les quartiers en sécession dont le nombre ne cesse de croître nourrissent l'impunité et encouragent l'ensauvagement.

Tout cela ajoute à la difficulté croissante de nos missions.

Encore cette année, les violences à l'encontre des policiers se sont considérablement accrues. Coups, caillassages et banalisation de l'usage des armes à feu... Le nombre exponentiel de nos blessés témoigne de l'intensité de l'engagement de nos collègues mais aussi de leur exposition croissante.

Viennent s'ajouter des campagnes de dénigrement, d'insulte et de lynchage dans la violence des propos et une surenchère rhétorique relayée par le clystère médiatique. Il est proprement infect de parler de la Police républicaine en

utilisant un vocabulaire pestilentiel puisé dans le champ lexical de la Seconde Guerre mondiale.

Nous l'avons dénoncé lors de la grande manifestation du 18 mai dernier. Un cran supplémentaire a été atteint avec la fresque murale de Grenoble sous la bénédiction d'une majorité municipale irresponsable.

Cette déshumanisation du flic induit des comportements assassins chez les esprits les plus faibles gavés de culture de l'excuse, d'angélisme et de ressentiment post colonial. L'épouvantable agression de Viry-Châtillon est le résultat de vingt ans d'impéritie et de cécité consenties en matière de sécurité. Il ne s'agit plus de conflit flic / voyou mais d'acte de guerre civile. Tout cela, vous le savez, finira mal.

Chacun devra alors en assumer les conséquences.

Nous saluons, Monsieur le Ministre, vos prises de positions courageuses de soutien envers les policiers, ce qui vous a valu des attaques en règle des apôtres de la bien-pensance.

Pour toutes ces raisons, Synergie-Officiers continuera à être omniprésent comme agitateur d'idées, pour bousculer les conformismes et défendre nos collègues.

Hommes et femmes de Progrès regroupés autour de valeurs communes, nous serons toujours aux côtés des bonnes volontés pour soutenir et apporter notre contribution à toutes les politiques qui défendront le socle républicain, la défense de la paix sociale, valeurs séculaires qui cimentent l'unité de la nation et qui dépassent les mantras creux du "vivre ensemble".

**Merci à tous de vous être joints à nous pour cet événement majeur de la vie de notre organisation et, je n'en doute pas, de la vie des Officiers de Police.**



**VIIème Congrès LYON**  
**11-12 & 13 octobre 2016**  
**NOS PARTENAIRES**



Crépin-Leblond  
Éditions



Crépin-Leblond  
Éditions

**ENSEMBLE, CONSTRUISONS NOTRE AVENIR !**



# Élection du nouveau Bureau National de SYNERGIE-OFFICIERS



VOTE

*Les délégués congressistes ont été appelés à voter pour élire le nouveau Bureau National de SYNERGIE-OFFICIERS qui portera votre voix et représentera vos intérêts pour les 4 années à venir.*

*Ce nouveau bureau, renouvelé avec l'entrée de nouveaux membres, s'inscrit néanmoins dans la continuité du combat mené par SYNERGIE-OFFICIERS depuis sa création.*



DÉPOUILLEMENT



LE BUREAU CONGRÈS



NOUVEAU BUREAU NATIONAL

**Patrice RIBEIRO, Secrétaire Général**  
**Alain ROMANET, Secrétaire Général adjoint**  
**Benoit EBEL, Trésorier National**  
**Frédéric BISANCON, Secrétaire National**  
**Isabelle TROUSLARD, Secrétaire National**  
**Gaëlle JAMES, Secrétaire National**  
**Bérengère MAGUET, Secrétaire National**

# Présentation du cadeau du congrès

## LES PAREMENTS

### UN PEU D'HISTOIRE

Les parements sont apparus pour la première fois sur une tenue en 1791 lors de la création du corps des officiers de paix de la ville de Paris. Ce nouveau corps prenait la succession de la lieutenance générale fondée par La Reynie, un siècle plus tôt.

Ces attributs ont toujours existé au sein de l'illustre maison prenant sous l'Empire la forme de feuilles de chêne qui se portaient sur le col et les manches.

Au 20e siècle, ces ornements se retrouvent uniquement sur le col de la tenue des officiers de paix de la Préfecture de Police.

Les officiers de la Sûreté nationale portent alors quant à eux des feuilles d'acanthé comme les commissaires.



Sous l'Occupation, le gouvernement de Vichy imposera le rajout de la Francisque entre les feuilles d'acanthé pour les officiers de la Sûreté. À la Libération, ces derniers se verront retirer leurs parements pour ce motif, tandis que leurs homologues de la Préfecture de Police conserveront leurs feuilles de chêne. Leur participation active à la libération de Paris en août 44 explique le maintien de cet effet qui, il est vrai, n'avait jamais été associé à la représentation du gouvernement de Vichy (\*).

Il faudra attendre 1966, date de la création de la Police nationale, pour voir les parements s'impo-

ser progressivement sur l'ensemble du territoire. En 1977, lors de la réforme du corps des officiers de paix, cet attribut vestimentaire va devenir le "standard national" pour tous les officiers de l'époque.

Les inspecteurs de police disposaient, quant à eux, pour les principaux et les divisionnaires chefs de poste, d'une tenue sur laquelle les épaulettes comportaient des feuilles de chêne que l'on retrouvait également sur leurs képis.

Ces tenues étaient à l'identique de celle des commissaires de police, ces derniers ayant opté pour la feuille d'acanthé pour égayer leur vestiaire.

La création du corps des officiers de police en 1995 imposera définitivement la

feuille de chêne.

L'adjonction d'une bande de commandement comportant des feuilles d'acanthé entrelacées de feuilles d'olivier est venue symboliquement renforcer le parement "originel".

Il est intéressant dès lors de se pencher sur les caractéristiques symboliques de ces trois ornements.

*(\*) Les officiers de la PP conservèrent le droit de porter leurs feuilles de chêne sur le col de leur vareuse car ils n'avaient pas été "francisqués" sous l'Occupation...*

### DE L'EFFET DU SYMBOLE OU DU SYMBOLE DE L'EFFET...

La feuille d'olivier, symbole de paix et de victoire, est l'idéale représentation de notre métier d'officier. L'officier se doit en toutes circonstances de veiller à la préservation de la paix publique et d'être au service des administrés tout en triomphant du crime.

La feuille d'acanthé qui lui est liée incarne par son aspect épineux le côté piquant que peut revêtir dans certaines circonstances notre fonction (il est vrai qu'à l'occasion, qui s'y frotte s'y pique !).

Cet aspect est tempéré par les vertus curatives de cette plante qui, dans la pharmacopée, possède des propriétés calmantes et cicatrisantes : l'officier n'est-il pas un acteur social qui doit, au quotidien, cicatriser nombre de maux et pallier aux différentes difficultés que connaît la société ?

Enfin, celle qui nous intéresse au premier plan : la feuille de chêne qui orne l'encolure de notre tenue. Elle peut être assimilée à la noblesse de notre mission, n'avons-nous pas tous en mémoire l'image de Saint Louis rendant la justice sous un chêne !

Le chêne, arbre mythique aux racines profondes, incarne notre corps et son enracinement à la préservation des valeurs qui président à l'idéal républicain : liberté, égalité, fraternité.

Cet arbre incarne parfaitement les principes de force et de vigueur qui doivent présider à l'accomplissement de notre métier. Son caractère pluriséculaire ne fait que renforcer sa solidité.

Sa verticalité nous suggère de toujours rester des hommes debout.

C'est par excellence le symbole de la durée, de la permanence et de l'éternité de nos missions.

Dans l'Antiquité, seule la feuille de chêne possédait la vertu de stopper le lion, symbole de la force en mouvement. Le lion, le chêne, la rencontre de la force et de la solidité, de la tradition et de la modernité.



L'immanence de ses vertus n'est plus à démontrer. Comme on peut le constater, les différents parements qui agrémentent notre uniforme ne sont donc pas anodins.

Chacun d'eux a une valeur hautement symbolique qui nous permet, si nous prenons le temps de l'écouter, de donner un sens à leur présence.

Ceci étant, au terme de ce congrès, il nous a paru opportun de vous offrir une feuille de chêne stylisée incrustée dans un cube de cristal.

Le cristal, ce matériau noble et stable, rehausse ce symbole lié à l'histoire de notre corps.

Il incarne le principe de recherche de vérité. Sa transparence doit guider nos pas en nous insufflant le devoir de clarté que requiert l'exercice de notre action professionnelle et syndicale.

Le mariage symbolique de la feuille de chêne et du cristal représente le trait d'union qui unit les anciens et les modernes au sein de notre institution.

N'oublions pas le principe premier qui doit animer notre métier d'officier et le combat syndical que nous menons :

**Officier du latin officium : celui qui sert !**



DIRECTIONS CENTRALES



CENTRE ET REGION LYONNAISE



GRAND EST



LES ELVS CAP



GRAND OUEST

SYNERGIE OFFICERS

SYNERGIE OFFICERS

SYNERGIE OFFICERS



GRANDE COURONNE

ERGIE  
CIERS



SUD MEDITERRANEE

ERGIE  
CIERS



ILE DE FRANCE

SYNE  
OFFIC



SUD OUEST

SYNE  
OFFIC



NORD

ERGIE  
ERS



L'EQUIPE DE SYNERGIE OFFICIERS

SYNE  
OFFIC

ERGIE  
ERS

**SYNERGIE  
OFFICIERS**

**VII<sup>e</sup>**  
**Congrès de**  
**SYNERGIE-OFFICIERS**

**LYON**  
**11-12-13**  
**octobre**  
**2016**